



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2020-354

PUBLIÉ LE 20 OCTOBRE 2020

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

75-2020-10-20-002 - Arrêté portant délégation de signature - service des impôts des particuliers de Paris 16ème Auteuil, (4 pages) Page 3

75-2020-10-20-001 - Arrêté portant délégation de signature - service des impôts des particuliers de Paris 11e OBERKAMPF (4 pages) Page 8

Préfecture de Police

75-2020-10-20-003 - Arrêté n° 2020-00879 modifiant l'arrêté préfectoral n° 2020-00855 du 15 octobre 2020, accordant délégation de signature au directeur départemental de la protection des populations de Paris (1 page) Page 13

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2020-10-20-002

Arrêté portant délégation de signature - service des impôts
des
particuliers de Paris 16ème Auteuil,

Direction Régionale des Finances Publiques
d'ile-de-france et de Paris
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS
DE PARIS 16^{ÈME} AUTEUIL
12, rue George Sand - 75796 PARIS CEDEX 16

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, **Monsieur Philippe BOURMIER**, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 16^{ème} Auteuil ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- **Madame Christèle GROS**, inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 16^{ème} Auteuil,
- **Madame Fabienne DUBOEUF**, inspectrice des finances publiques, en l'absence du comptable et de son adjointe,
- **Madame Julie COURBET**, inspectrice des finances publiques, en l'absence du comptable et de son adjointe,

à l'effet de signer :

1°) dans la limite de **60 000 €**, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de **60 000 €** ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, **sans limitation de montant** ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites
et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de **contentieux fiscal d'assiette**, les décisions **d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet**, à :

NOM ET PRENOM	GRADE	LIMITE DES DECISIONS CONTENTIEUSES	LIMITE DES DECISIONS GRACIEUSES
Mme DUBOEUF Fabienne	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme COURBET Julie	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme GEFFROY Sophie	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. JAFFRE Erwan	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. LEBORGNE Jean-Bernard	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. MAZZOCCO Christian	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. RASCAR Zélia	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. ROMAIN Jérôme	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme ANNOULD Aurélie	Agente administrative principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. AKTAS Emran	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. BLANVILLAIN Ludovic	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. COTTIN Emmanuel	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. DE LOS SANTOS Alexis	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme FABRE Stéphanie	Agente administrative principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. GHAZI Yacine	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme GUIGNARD Véra	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. LANNOYE Sébastien	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme MOINARD Christine	Agente administrative principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. PHAM Chi Quoc	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme SHAIK Paméla	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer **les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuite, portant remise, modération ou rejet** dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous, à :

NOM ET PRENOM	GRADE	LIMITE DES DECISIONS GRACIEUSES
Mme DUBOEUF Fabienne	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
Mme COURBET Julie	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
M. ASPAR Patrice	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme BLANCHARD Nina	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M. COZIEN Loïc	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. DEFRANCE Stéphane	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M.DUTARTRE Thibaud	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme LAMRAIDI Hanane	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M. MARTINEZ BELTRAN Ignacio	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. MAZZOCCO Christian	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. MELON Luigi	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. TRAORE Mamoudou	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. PHILIPPE Vincent	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €
Mme QUENUM Aichietou	Agente administratif principal des finances publiques	2 000 €
M. WILLEMIN Cédric	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) **Les avis de mise en recouvrement** ;

2°) **L'ensemble des actes relatifs au recouvrement**, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

3°) **Tous actes d'administration et de gestion du service** ; aux agents désignés ci-dessous :

NOM ET PRENOM	GRADE	LIMITE DES DECISIONS GRACIEUSES
Mme DUBOEUF Fabienne	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
M.ASPAR Patrice	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme BLANCHARD Nina	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M.COZIEN Loïc	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M.DUTARTRE Thibaud	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme LAMRAIDI Hanane	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M.MARTINEZ BELTRAN Ignacio	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M.MAZZOCCO Christian	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M.MELON Luigi	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M.TRAORE Mamoudou	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme QUENUM Aichietou	Agente administratif principal des finances publiques	2 000 €
M.PHILIPPE Vincent	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €

Article 5

Délégation de signature est donnée dans le cadre particulier de la procédure simplifiée d'octroi de délais aux agents désignés à l'article 4;

- pour signer les plans de règlement et les remises des majorations éventuellement encourues,
- dans la limite maximum indiquée à ce même article 4.

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 20 octobre 2020
Le comptable,
responsable du service des impôts des particuliers de Paris 16ème Auteuil,
Signé
Philippe BOURMIER
Administrateur des Finances publiques adjoint

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2020-10-20-001

Arrêté portant délégation de signature - service des impôts
des particuliers de Paris 11e OBERKAMPF

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable intérimaire ,responsable du service des impôts des particuliers de Paris 11^e OBERKAMPF .

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme GARRABOS Pascale, inspectrice, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 11^e OBERKAMPF, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 15 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 15 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BAGHDASSARIAN Lydia	CHELGHAM Farid	BERGER Flora
JOLIVET Sébastien	PACHURKA Régis	RIVALAIN Lucette

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BOUCHARD Augustin	BRETON Justine	DEBARNOT Frédéric
FICADIÈRE Rodolphe	CROCE Frédéric	MESSINA Guillaume
POINY Ludovic		

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
DARNAL Colette	Contrôleuse principale	2 000€
ABEILLON Marie-Christine	Contrôleuse principale	1 000€
OBIN Bruno	Contrôleur	1 000€

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
LAURET François	Contrôleur	1 000€
CROZET Sandrine	Contrôleuse	1 000€
TANGUY Gilbert	Contrôleur	1 000€
COUASNON Stéphane	Agent	300€
DO SACRAMENTO Linda	Agent	300€

4) La signature des documents comptables aux agents désignés ci après :

DARNAL Colette	Contrôleuse principale	Arrêté quotidien
OBIN Bruno	Contrôleur	Arrêté quotidien
LAURET François	Contrôleur	Arrêté quotidien

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

Le comptable intérimaire, responsable de
service des impôts des particuliers 11E
OBERKAMPF

Signé

Marianne TRUTTMANN

Annexe : Arrêté portant délégation de signature au personnel d'accueil du Centre des Finances publiques Godefroy Cavaignac ;

Le comptable intérimaire, responsable du SIP de PARIS 11E OBERKAMPF Marianne TRUTTMANN, Inspectrice Divisionnaire, donne délégation de signature aux agents chargés de l'accueil désignés ci dessous, afin d'effectuer les actes suivants relevant du ressort du SIP PARIS 11E OBERKAMPF:

- -établir et signer les bordereaux de situation sur 1 an et signer les bordereaux de situation sur 3 ans qui auront été précédemment établis pour remise au guichet;
- -donner un accord de principe de délai de paiement aux contribuables remplissant les conditions d'octroi dans le cadre de la "procédure simplifiée d'octroi de délai" (PSOD);
- -rendre une décision de principe d'accord de remise de majoration pour les contribuables répondant aux critères définis dans le cadre de la "procédure simplifiée de remise de majoration";
- -recevoir les significations d'actes, signer les accusés de réception des actes ou plis remis au guichet,

Liste des agents d'accueil :

-BARRE Guylène
-BARTHELEMY Dominique
-COUTAND Romain
-COMONT Maxime
-DAO Minh-Alexandre
-GOMEZ BRAS Jary
-LAUNAY Christine
-MAIGNAN Christine
-MATHIEU Dominique
-SOULAS Alexis

Et occasionnellement tout personnel du SIP PARIS 11E LEDRU ROLLIN amené à intervenir au guichet à titre de renfort ou de remplacement,

- Délégation de signature est par ailleurs donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

COMONT Maxime	MATHIEU Dominique	MAIGNAN Christine
---------------	-------------------	-------------------

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

GOMEZ BRAS Jary	SOULAS Alexis	
-----------------	---------------	--

Le comptable intérimaire

Responsable du SIP DE PARIS 11E OBERKAMPF

Signé

Marianne TRUTTMANN

Préfecture de Police

75-2020-10-20-003

Arrêté n° 2020-00879 modifiant l'arrêté préfectoral n° 2020-00855 du 15 octobre 2020, accordant délégation de signature au directeur départemental de la protection des populations de Paris

Arrêté n° 2020-00879
modifiant l'arrêté préfectoral n° 2020-00855 du 15 octobre 2020,
accordant délégation de signature au directeur départemental de la protection des
populations de Paris

Le Préfet de Police,

VU l'arrêté préfectoral n° 2020-00854 du 15 octobre 2020 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction des transports et de la protection du public et des services qui lui sont rattachés ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020-00855 du 15 octobre 2020 accordant délégation de signature au directeur départemental de la protection des populations de Paris ;

SUR proposition du préfet, directeur du cabinet,

A R R Ê T E

Article 1

Au deuxième alinéa de l'article 1 de l'arrêté du 15 octobre 2020 accordant délégation de signature au directeur départemental de la protection des populations de Paris, les mots « l'article 14 de l'arrêté du 15 octobre 2020 susvisé », sont remplacés par les mots « l'article 15 de l'arrêté du 15 octobre 2020 susvisé ».

Article 2

Le préfet, directeur du cabinet et le directeur départemental de la protection des populations de Paris, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police, ainsi qu'au bulletin officiel de la Ville de Paris.

Fait à Paris, le 20 octobre 2020

signé

Didier LALLEMENT